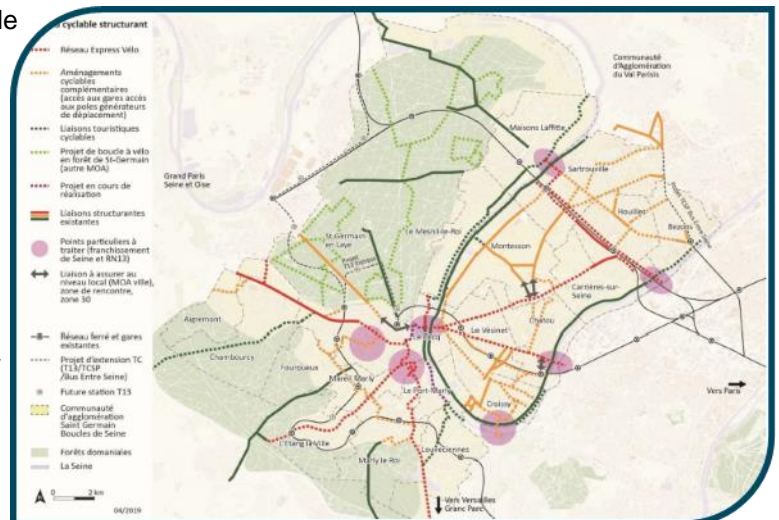


## Défi 4 – Donner un nouveau souffle à la pratique du vélo

## 1 DESCRIPTION DU PROJET

En décembre 2017, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CA SGBS) a adopté son Projet de territoire. Ce document cadre, feuille de route de l'Agglomération, a inscrit les mobilités actives comme action prioritaire de sa politique en matière de mobilité. Dans cette perspective, l'Agglomération s'est attelée dès 2018 à l'élaboration de son Plan Vélo dans le prolongement de celui de la Région Île-de-France (2017) et de l'État (2018).

En adoptant ce Plan vélo le 9 mai 2019, l'Agglomération fait le pari de la qualité de vie en accompagnant le développement et la pratique du vélo au quotidien. De nombreux projets concrets s'y déploieront, autour des principales attentes des cyclistes : rouler en sécurité, se garer facilement, disposer de services de proximité et d'outils innovants pour se déplacer.

**Rouler en toute sécurité**

Les habitants du territoire de la CASGBS utilisent plus le vélo pour leurs déplacements domicile-travail que la moyenne francilienne, et les cyclistes sont plus nombreux chaque année. Pour accompagner ce mouvement, il convient d'améliorer et de sécuriser les aménagements existants et de réduire les discontinuités cyclables.

La Communauté d'agglomération a élaboré un schéma directeur des aménagements cyclables structurants pour créer un réseau performant et répondre aux enjeux suivants :

- **réduire les effets de rupture,**
- **assurer l'accessibilité aux pôles d'emplois,**
- **sécuriser le rabattement vers les gares.**

Le projet comprend le développement d'itinéraires plus courts, plus rapides et plus sécurisés. Cela passe notamment par la création d'un Réseau Express vélo (33 km de nouveaux itinéraires), le développement d'un réseau complémentaire de 29 km, et la poursuite des itinéraires touristiques (18 km).

**Améliorer les franchissements de Seine et des infrastructures routières**

La Seine et les infrastructures routières sont des coupures urbaines notables pour les mobilités actives sur le territoire. Aucun aménagement cyclable dédié n'existe sur les franchissements de Seine aujourd'hui. Ainsi, dans certains secteurs, la circulation des cyclistes est particulièrement difficile, notamment au niveau de deux franchissements de la N13. L'objectif de la Communauté d'agglomération est d'améliorer les franchissements de Seine et de la RN13 par la création de passerelles ou d'encorbellements sur les ponts existants.

**Se repérer aisément**

Au-delà des aménagements cyclables, la signalisation des itinéraires et leur géo-référencement sont essentiels au développement du vélo, tant pour améliorer la visibilité du réseau existant que pour guider l'utilisateur dans son choix d'itinéraire le plus adapté.

La CA SGBS souhaite accompagner le déploiement de son réseau structurant par l'implantation de panneaux et d'une signalétique au sol innovante (indication de direction, de temps de parcours etc.).

### Faciliter le stationnement vélo

Le stationnement est un maillon indispensable de la chaîne de déplacement à vélo. Aussi, la Communauté d'agglomération a-t-elle pour objectif d'augmenter la capacité des espaces de stationnement des vélos en gare et en ville tout en les sécurisant. Les 4 premières gares d'Ile-de-France en nombre de vélo stationnés en gare sont celles de Houilles-Carières-sur-Seine, Maisons-Laffitte, Le Vésinet-Le Pecq et Saint-Germain-en-Laye.

La CA SGBS souhaite développer le stationnement aux abords des 16 gares et stations de tramway du territoire d'ici 2022.

LA CA SGBS soutiendra également financièrement les communes pour la création de places de stationnement vélo en ville à proximité d'équipements scolaires, de commerces, d'administrations, d'équipements publics et culturels, de zones d'activité économique, d'espaces de loisirs ou d'équipements sportifs.

### Encourager la pratique du vélo

La « culture vélo » est déjà présente sur le territoire. La CA SGBS ambitionne de la développer davantage afin d'augmenter le réflexe vélo dans les déplacements du quotidien. La réussite de changement des pratiques en matière de déplacement passe par la promotion de l'utilisation du vélo, mais également par la création de nouveaux services et outils proposés aux usagers.

Parmi eux, La Communauté d'agglomération déploie dès 2019 des services pour les déplacements quotidiens comme l'installation de 20 stations de gonflage et réparation ou la mise en place de bornes de recharge pour vélo à assistance électrique.

Afin de lutter contre le vol, le recel et la revente illicite de vélo, la Communauté d'agglomération mettra à disposition des communes et des associations, dès 2019, une machine de marquage vélo afin de réaliser des campagnes de marquage.



Crédits photo CA SGBS

## 2

### LES ACTEURS DU PROJET

- La Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine et les communes du territoire
- Un comité d'usager (Comité Vélo), composé d'un usager du vélo au quotidien par commune
- Associations partenaires : Réseau Vélo 78 et Mieux se Déplacer à Bicyclette, Solicycle (chantier d'insertion) pour des opérations de marquage vélo et ateliers d'autoréparation

## 3

### VIE ET SUITES DU PROJET

La CASGBS va lancer en 2019 les études pour la création d'aménagements cyclables dès 2020, ainsi qu'un marché d'étude de faisabilité pour les franchissements de Seine et de la RN13.

Il est prévu de réaliser pour 2022 : 40 km d'itinéraires cyclables, pour 2024 : 20 km et pour 2026 : 20km. Elle déploie dès 2019, 20 stations de réparation et gonflage vélo sur l'ensemble de ses communes. Elle a également engagé une campagne de communication autour du plan vélo et a sorti, en septembre 2019, un guide sur la sécurité à vélo « circuler à vélo »

## 4

### CONTACT

Elodie BOEHM, Chef de projet Mobilités-Déplacements, en charge des études prospectives, des projets structurants et des mobilités nouvelles

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à [pduif@iledefrance-mobilites.fr](mailto:pduif@iledefrance-mobilites.fr)